descendants, mais des ascendants ou des frères et sœurs, ou des descendants légitimes de ces frères ou sœurs.

M. Bernard demande que les descendants légitimes des frères ou sœurs soient exclus des prescriptions de l'article 759 nouveau.

M. Demole propose la suppression complète de cet article. L'orateur soutient que l'enfant naturel doit être traité de la même façon que ses frères légitimes.

M. Dauphin, rapporteur, combat ces deux amendements pour les mêmes motifs qu'il a fait valoir hier à propos du contro-projet de M. Demôle.

M. Trarieux, Garde des Sceaux, déclare accepter, au nom du gouvernement, l'amendement de M. Demôle, qui est d'accord avec le vote de la Chambre.

La première partie de l'article 759 (texte de la commission), est adoptée par 179 voix contre 76 et la deuxième par 144 voix contre 109.

L'amendement Bernard, qui supprime dans l'article les mots suivants : ou des descendants légitimes de ces derniers (c'est-à-dire des frères et sœurs), est adopté par 127 voix contre 111.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée.

## LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER[1]

Il existe actuellement environ 650.000 kilomètres de chemins de fer, dont le coût a été approximativement de 160 milliards. Le 99 0[0 des lignes a été construit depuis l'année 1840, ainsi que le fait voir le tableau suivant :

| ANNÉES | KILOMÈTRES EXISTANT |
|---|---|
| 1840 | 7.250 |
| 1860 | 106.100 |
| 1880 | 365.660 |
| 1892 | 638.900 |

Ces 638.900 kilomètres de lignes se répartissaient comme suit :

| | KILOMÈTRES |
|---|---|
| Europe | 226.000 |
| Amérique du Nord | 313.000 |
| Amérique du Sud | 32.800 |
| Asie | 36.200 |
| Australie | 19.900 |
| Afrique | 11 000 |
| Total | 638.900 |

Depuis 1860, la moyenne de la construction annuelle des nouvelles lignes de chemins de fer a été de 16,000 kilomètres, qui ont coûté environ 3 milliards 750 millions. Dans les dernières années, cette moyenne s'élève à 23,000 kilomètres, coûtant quatre milliards 750 millions.

Une aussi énorme dépense d'argent et de travail a eu nécessairement dans le monde entier les plus heureux effets sur le développement des diverses branches de l'industrie. Les transports maritimes ont été les premiers à recevoir cette impulsion; il est curieux de mettre en regard les progrès du pouvoir de transport de la marine avec le nombre des chevaux-vapeur des locomotives :

| | MARINE Pouvoir de transport tonnes | CHEMINS DE FER Chevaux-vapeur des locomotives |
|---|---|---|
| 1860 | 21.730.000 | 5.710.000 |
| 1892 | 48.840.000 | 34.500.000 |

Donc, dans ces 32 ans, la marine a plus que doublé son pouvoir de transport et les chemins de fer ont plus que quintuplé le leur. Pris ensemble, la marine et les chemins de fer ont triplé leur pouvoir de transport.

En 1850, le développement des chemins de fer, le transport par roulage d'une tonne de marchandise à un kilomètre de distance coûtait en moyenne 50 centimes. Il coûte maintenant par chemin de fer 6 c. 06; soit huit fois moins.

Appliquée au prix moyen de la marchandise, cette économie équivaut au 12 0[0 de ce prix, et elle a été réalisée sans qu'il y ait eu perte pour personne.

Les prix moyens de transport varient beaucoup d'un pays à l'autre; d'après le *Journal des Economistes français*, voici quelques-uns de ces prix :

| PRIX PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE : | |
|---|---|
| Etats-Unis | 2,5 centimes |
| Hollande | 4,9 » |
| Belgique | 5,0 » |
| Allemagne | 5,1 » |
| France | 6,9 » |
| Russie | 7,5 » |
| Italie | 7,8 » |
| Royaume-Uni | 8,71[2 » |
| Moyenne | 6,06 » |

Le tableau ci-après indique pour 1892 le nombre de kilomètres construits par millions d'habitants et la dépense par tête :

| | Par million d'habitants kilomètres | par tête francs |
|---|---|---|
| Royaume-Uni | 853 | 625 |
| France | 896 | 375 |
| Allemagne | 868 | 275 |
| Russie | 336 | 100 |
| Autriche | 672 | 200 |
| Italie | 286 | 150 |
| Espagne et Portugal | 592 | 150 |
| Etat-Unis | 4224 | 725 |
| Amérique espagnole | 1104 | 625 |
| Canada | 4832 | 900 |
| Australie | 4960 | 750 |

Si, pour la population, on peut estimer le bénéfice réalisé annuellement au 40 à 50 0[0 du capital engagé dans les chemins de fer, il n'en est malheureusement pas ainsi pour les capitalistes et les actionnaires qui ont fourni ce capital.

Le rendement annuel moyen des chemins de fer a été le suivant dans chaque pays : (2)

| | |
|---|---|
| Royaume-Uni | 4,1 |
| France | 3,8 |
| Allemagne | 5,1 |
| Russie | 3,3 |
| Autriche | 3,1 |
| Italie | 2,5 |
| Suède | 2,9 |
| Belgique | 4,6 |
| Etats-Unis | 3,1 |
| Canada | 1,7 |
| Amérique espagnole | 1,6 |
| Inde | 5,2 |
| Australie | 3,3 |
| Egypte | 4,1 |
| Monde entier | 3,2 |

Le trafic total des chemins de fer a triplé depuis 1870.

| | MILLIONS DE TONNES 1870 | 1892 |
|---|---|---|
| Europe | 401 | 902 |
| Etats-Unis | 150 | 749 |
| Autres pays | 11 | 95 |
| Totaux | 562 | 1746 |

(1) Extrait par le *Journal de Genève* du 4 février 1895, de la *Contemporary-Review*, de novembre 1894. La première partie de cette étude a paru dans notre numéro du 7 février 1895.

(2) Nous recommandons ce tableau aux partisans de la nationalisation des chemins de fer et aux ennemis du capital-vampire.

Les chemins de fer transportent chaque jour : 5,060,000 tonnes de marchandises et 8,000,000 de voyageurs.

Les tramways transportent journellement un chiffre égal de voyageurs.

La vie d'une locomotive est en moyenne de quinze ans, au bout desquels elle aura parcouru 385,000 kilomètres, transporté 600,000 tonnes de marchandises et 1,000,000 de voyageurs. Elle coûte en moyenne 50,000 francs; elle a une puissance de 300 chevaux et lors de sa mise au rebut, elle a gagné 150,000 fr.

Le nombre des locomotives en activité est de 110,000 ayant coûté cinq milliards de francs. La valeur de tous les navires marchands du monde entier est estimée à cinq milliards et demi de francs.

Comme conclusion, nous comparerons le trafic total en marchandises de chaque pays et, pour cela, nous réduisons tous les transports à une équivalence de tonnage transporté à 100 kilomètres de distance.

MILLIONS DE TONNES TRANSPORTÉES A 100 KILOMÈTRES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Etats-Unis | 1.352 | Russie | 64 |
| Allemagne | 218 | Belgique | 24 |
| Royaume-Uni | 151 | Italie | 19 |
| France | 112 | Monde entier | 2.160 |
| Autriche | 68 | | |

Les chemins de fer des Etats-Unis, dont le réseau ne comporte que le tiers du réseau total, transportent les deux tiers du trafic total; ce pays a donc, pour les chemins de fer, une supériorité analogue à celle dont jouit l'Angleterre pour la marine.

G. C. D.

# NOUVELLES DU JOUR

### Voyage probable du Président de la République en Algérie

Paris, 19 mars. — M. Cambon, actuellement à Paris, doit être incessamment reçu par le Président de la République à qui il rappellera la promesse faite par M. Carnot de visiter l'Algérie.

Le *Gaulois* croit savoir que l'idée de ce voyage est acceptée en principe à l'Elysée et que M. Félix Faure visitera notre grande colonie au printemps prochain.

### Un prochain mouvement diplomatique

Paris, 19 mars. — Il est question, au quai d'Orsay, d'un mouvement dans le corps diplomatique qui serait en préparation. Il aurait pour point de départ la prochaine retraite d'un de nos ambassadeurs en Europe, que son âge déciderait à résigner ses importantes fonctions. Est-ce M. Herbette ?

### Le mouvement préfectoral

Paris, 19 mars. — L'important mouvement préfectoral que nous avons publié sera à bref délai suivi d'un second moins considérable, mais destiné à le compléter, en donnant une plus large part aux conseillers de préfecture.

D'autre part, une circulaire confidentielle vient de prescrire à nouveau aux préfets de ne plus quitter leurs postes pour venir à Paris sans autorisation directe.

### L'expédition de Madagascar

Marseille, 19 mars. — Le paquebot affrété par l'Etat, l'*Adour*, part demain pour Madagascar avec cinquante soldats d'infanterie de marine destinés à encadrer les coolies du Gabon.

L'*Adour* emporte tout un matériel pour la construction d'un pont à Majunga, des rails et des wagons pour l'établissement d'une voie ferrée, deux chaloupes à vapeur, du matériel de guerre, des vivres, etc.

Paris, 19 mars. — Du *Gil Blas* de demain :

« En remettant les drapeaux aux régiments qui partent pour Madagascar, le Président de la République distribuera probablement aussi les croix et médailles aux officiers et sous-officiers proposés qui devaient recevoir ces récompenses le 14 juillet prochain.

»Le capitaine breveté Trappors, de l'état-major de la 5e division de cavalerie indépendante à Reims est nommé chef du service des renseignements du corps expéditionnaire de Madagascar.»

### Une situation recherchée

Paris, 19 mars. — De la *Libre Parole* de demain :

« D'ici quelques jours, M. Doniol, directeur de l'Imprimerie Nationale, va être mis à la retraite, et hâtons-nous d'ajouter que son départ sera salué avec joie par les ouvriers de cet établissement de l'Etat.

»Eh ! bien, pour le remplacer, sait-on sur qui on avait tout d'abord jeté les yeux ? Sur un homme compétent, comme il n'en manque pas à l'Imprimerie nationale ? Pas du tout : sur M. Kohn, le fameux Kohn de Toulouse, actuellement préfet de la Loire.

» A l'heure présente, il paraît certain que M. Kohn n'aura pas le poste ; mais plusieurs Juifs sollicitent la situation ».

### La convocation des officiers d'infanterie territoriale

Paris, 19 mars. — De la *Petite République* de demain :

« La dépêche ministérielle du 23 janvier dernier relative à la convocation des officiers d'infanterie territoriale en 1895 est rapportée.

«Ne seront conséquemment convoqués cette année que les officiers ajournés ou astreints à un stage obligatoire. L'époque de la convocation sera fixée par les commandants de corps d'armée. »

### Le Danemark aux fêtes de Kiel

Copenhague, 19 mars. — Le Danemark a officiellement accepté l'invitation qui lui a été faite de prendre part à l'inauguration du canal de la mer du Nord et de la Baltique.

### Les incidents de Madrid

Madrid, 19 mars. — Toute la nuit, les journaux, qui avaient à redouter une nouvelle agression des officiers, se sont fait garder par des agents de police et par des volontaires armés et décidés à résister.

Madrid, 19 mars. — Les parquets militaires ont commencé des poursuites contre les feuilles républicaines *Pais*, l'*Ideal*, la *Justicia* et l'organe indépendant *El Resumen*, en raison de leurs récentes attaques contre l'armée.

Madrid, 19 mars. — La régente continuera à consulter les chefs de tous les partis monarchiques pour donner le temps aux esprits de se calmer. Il paraît probable qu'elle confiera à M. Sagasta la mission de former un cabinet, parce que tous les politiciens ont été unanimes à lui déclarer que les événements récents ne pouvaient motiver un changement de politique dans une monarchie parlementaire ou même une crise ministérielle.

Si M. Sagasta refuse ou ne réussit pas à obtenir le concours de tous les groupes libéraux, un cabinet intermédiaire, présidé par M. Vega der Armijo ou le maréchal Campos, serait formé pour faire voter le budget et la réforme de la législation de la presse. Si cette combinaison avortait également, M. Canovas et les conservateurs accepteraient le pouvoir en demandant aux libéraux l'approbation rapide du budget par les Chambres actuelles.

Paris, 19 mars. — Un officier supérieur de l'armée espagnole, de passage à Paris, a fait connaître ainsi qu'il suit, à un de nos confrères, son sentiment sur le conflit qui s'est élevé entre les officiers et les journalistes :

« Les torts, a-t-il dit, sont réciproques ; les journaux ont eu tort de dire que les officiers espagnols ne voulaient pas aller à Cuba, et ceux-ci n'ont pas eu raison de se livrer à des voies de fait sur les journalistes.

» Les officiers sont prêts à s'embarquer pour Cuba; mais ils ne veulent pas partir en volontaires, parce qu'en ce cas l'expédition ne leur est pas comptée pour la retraite. Ils veulent être désignés par le ministre de la guerre pour pouvoir bénéficier des avantages qu'apporte une campagne. Chez nous, en effet, les officiers sont très nombreux et l'avancement excessivement lent, au point même qu'un galon se fait souvent attendre douze ou quinze ans. »

### La démission de l'ambassadeur d'Espagne à Paris

Paris, 19 mars. — Le *Soir* se dit en mesure d'annoncer, sans crainte d'être démenti, que dès hier M. de Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, a envoyé sa démission à Madrid, et qu'il s'apprête à quitter son poste sans même attendre la nomination de son successeur.

### L'Angleterre et les animaux provenant des autres pays

Londres, 19 mars. — La *Gazette officielle* publie un décret du ministre de l'agriculture prohibant le débarquement en Angleterre des animaux provenant de presque tous les pays d'Europe, notamment de France, Belgique, Italie, Espagne, etc.

### Le rappel de l'ambassadeur d'Allemagne à St-Pétersbourg

St-Pétersbourg, 19 mars.— L'ambassadeur d'Allemagne, général de Werder, a présenté aujourd'hui ses lettres de rappel.

Le tsar lui a conféré l'ordre de St-André.

### Les affaires de chantage

Paris, 19 mars. — D'après une rumeur que nous n'enregistrons que sous réserves, M. Doppfer, juge d'instruction, qui n'est pas venu au palais depuis hier, se serait rendu en province pour continuer l'enquête lui-même et sur place, sur les affaires de chantage relatives aux maisons de jeu.

### Réunion du conseil des ministres

Paris, 19 mars. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE DOCTORAT EN DROIT

Le ministre de l'instruction publique a annoncé qu'il se proposait de soumettre à l'inspection permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, un projet de décret réglementant sur de nouvelles bases le doctorat en droit. D'après ce projet, il y aurait désormais deux diplômes : 1° Science juridique; 2° Science politique. Si la section permanente ratifie les propositions du ministre, le conseil supérieur sera convoqué le mois prochain en session extraordinaire pour statuer.

LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

M. Chautemps a adressé aux chefs du parquet de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane des instructions aux termes desquelles ces fonctionnaires devront faire, au moins une fois l'an, une tournée dans les pénitenciers.

LA LOI DE FINANCES

Enfin, le conseil s'est entretenu des conditions dans lesquelles se poursuit la discussion de la loi de finances devant la Chambre. On pense généralement que le vote définitif interviendra avant la fin de la semaine.

### Les protestations épiscopales contre le droit d'accroissement

NN. SS. les archevêques et évêques de Lyon, de Grenoble, du Mans et de Montpellier protestent, dans des lettres éloquentes, contre le droit d'accroissement.

### On demande un général

Sous ce titre, le *Gaulois* publie l'information suivante :

« Tous les opportunistes ne sont pas aussi satisfaits de l'état actuel des choses qu'il y paraîtrait à la lecture du *Journal officiel*.

» Beaucoup d'entre eux se préoccupent des progrès constants du socialisme et ne dissimulent pas qu'ils envisagent l'avenir avec de patriotiques angoisses.

» On avait un instant caressé l'idée d'une dissolution suivant de très près l'élection de M. Félix Faure à la présidence de la République.

» M. Leygues avait même demandé à ses préfets quelques renseignements confidentiels sur la situation électorale des départements.

» Les rapports de ces fonctionnaires ont été fort décourageants, et nous pouvons affirmer qu'il résulte de l'ensemble de ces consultations que les socialistes seraient assurés de la victoire dans *cent trente-deux* arrondissements ou circonscriptions électorales.

» On a donc renoncé à dissoudre la Chambre; mais on songe à certaines combinaisons qui consolideraient le pouvoir entre les mains de ceux qui le détiennent.

» Pour dire les choses brutalement, quelques-uns de ceux qui ont combattu le plus violemment le mouvement boulangiste cherchent et croient avoir trouvé le général qui entrerait en scène à l'heure précise où les socialistes deviendraient vraiment menaçants.

» Hâtons-nous d'ajouter que ce général n'est ni le ministre de la guerre, ni le gouverneur de Paris. »

### La mort du général Ney

Paris, 19 mars. — La *Libre Parole*, revenant sur la question de savoir si, il y a une douzaine d'années, le général Michel Ney, duc d'Elchingen, s'est suicidé ou a été assassiné, affirme que ce général, affolé par la crainte de la divulgation de certains secrets tout à fait intimes, résolut d'en finir avec la vie.

Il emmena avec lui, dans sa propriété de Fontenay, un vieux soldat, son ordonnance, lui annonça qu'il allait se tuer et lui fit promettre de l'achever s'il se manquait.

Le général Ney se tira un coup de pistolet dans la bouche. La blessure, quoique affreuse, n'était pas mortelle. Le soldat tint alors son engagement, et c'est lui qui, paraît-il, donna le dernier coup de grâce au général en lui logeant une balle dans la nuque. Ainsi se concilieraient les deux versions par lesquelles on a voulu expliquer la mort tragique du duc d'Elchingen. Il y aurait eu à la fois suicide et assassinat.

Telle est la version de la *Libre Parole*, qui ajoute que cinq personnes seulement connaissaient, jusqu'à ce jour, les détails de ce drame.

### Echo du procès de Toulouse

Toulouse, 19 mars. — Couderc a été mis en liberté aujourd'hui, moyennant une caution déposée par M. Leygue, député radical de la Haute-Garonne.

### La colonne Monteil

Marseille, 19 mars. — Le *Taygète*, courrier du Congo et du Dahomey, est arrivé ce matin, rapatriant plusieurs agents de maisons françaises et vingt-six soldats malades, provenant de la colonne Monteil.

Au Dahomey, on recrute les Haoussas destinés à être utilisés à Madagascar.

Des renseignements recueillis sur la mission Monteil, il semblerait qu'elle ne peut plus avancer après avoir atteint la Kassalé avec beaucoup de peine.

La colonne est restée pendant un mois sans pouvoir avancer, par suite du manque de porteurs. Les gens du pays qu'on réquisitionnait désertaient en emportant les vivres. La colonne serait en ce moment à Coumoudi, qui est à 85 kilomètres de Kassalé.

Le capitaine Marchand, qui a été détaché par le colonel Monteil, est arrivé à Kodiokdeskron, il se prépare à aller à Petama et à Kong.

### Explosion d'une locomotive en gare de Narbonne

Narbonne, 19 mars. — Ce matin, la machine du train 112, de la ligne de Cette à Bordeaux, fit explosion dans la gare de Narbonne. Le dôme de la machine, projeté à une grande hauteur, a brisé une grande partie du hall métallique et les débris ont fortement endommagé une partie des bâtiments occupés par le chef de gare. Les dégâts matériels sont considérables.

Quatre personnes ont été blessées légèrement. L'explosion s'est produite verticalement, ce qui explique que bien que la gare ait été pleine de monde, les accidents n'ont pas été plus nombreux. La cause de l'explosion est inconnue.

Narbonne, 19 mars. — L'ingénieur du contrôle a constaté que l'explosion de la locomotive avait été causée par la corrosion produite par la vapeur, sur la tôle qui recouvrait la machine. L'état des blessés est des plus satisfaisant.

### Un ultimatum. — L'expulsion d'un vice consul anglais. — Indemnités exigées

Londres, 19 mars. — On télégraphie de Managua (Nicaragua) :

« Le ministre d'Angleterre a présenté au gouvernement du Nicaragua un ultimatum exigeant le paiement d'une indemnité de 15,000 livres sterling en réparation de l'expulsion du vice-consul anglais de Benefields et aussi la nomination d'une commission chargée de fixer les indemnités à payer aux sujets anglais expulsés de Mosquito. Le bruit court qu'un navire de guerre anglais a reçu l'ordre de partir pour le Nicaragua. L'ultimatum, daté du 25 février, accorde un répit de sept semaines. »

**La police de New-York. — Vingt-cinq fonctionnaires et agents poursuivis. — Faits de corruption.**

New-York, 19 mars. — L'enquête ouverte il y a deux mois sur les faits de corruption reprochés à la police de New York vient d'être close. Vingt-cinq agents, dont plusieurs hauts fonctionnaires et notamment le chef de la police comparaîtront en cour d'assises.

# LES TISSUS A LA MODE

Si un fabricant, s'adressant à un grand nombre de personnes, leur disait : « Qu'est-ce qui est de mode ? Quelles sont vos préférences ? » il obtiendrait des réponses si différentes, qu'il y en aurait toujours qui correspondraient à son goût personnel et qu'il pourrait y conformer ses travaux. Mais il ne devrait pas s'arrêter à ces manifestations particulières qui sont insuffisantes. Les travaux préparatoires sont si longs et la mode peut être influencée par tant de choses imprévues, que le fabricant doit s'adresser à des sources plus élevées et s'en inspirer en faisant abstraction de ses préférences personnelles.

Il doit fabriquer des tissus répondant au goût du plus grand nombre et s'écoulant par longs métrages; en outre, il doit établir des marchandises belles, riches et nouvelles pour flatter la clientèle élégante qui paye sans marchander. Dans l'un comme dans l'autre cas, les manufacturiers doivent s'assurer le concours des négociants intermédiaires indispensables entre les producteurs et les consommateurs, en se conformant à leurs conseils.

Pour les modèles d'été, la variété sera grande tant pour la contexture que pour les couleurs. Le fabricant doit non seulement choisir les plus belles, mais avant tout celles qui plaisent à la vente.

La saison a toujours de l'influence, et, quoique les couleurs foncées augmentent en nombre dans les collections, une grande place est encore réservée aux teintes claires. Pour les tissus unis, cheviottes, peignés et cardés, destinés aux pardessus, jaquettes et à quelques complets, les couleurs foncées seront plus utilisées que les couleurs claires, qui occuperont une place moindre dans ces produits.

Dans les articles pour pantalon et les façonnés pour complet, on se servira souvent de couleurs foncées, mais les teintes se trouveront profondément modifiées par des nuances très claires combinées avec les premières pour produire les dessins.

Le fabricant doit présenter ses articles unis sous des gammes très variées, allant des teintes très foncées jusqu'aux très claires, par séries de 10 jusqu'à 25 nuances et plus, aussi bien en cardé qu'en peigné. Les façonnés exigent comparativement peu de couleurs de fond. Cependant, pour éviter une similitude qui serait désavantageuse, on doit attribuer des couleurs différentes aux genres dont les dessins ont de l'analogie.

Parmi toutes les marchandises pour hommes, ce sont celles de nuances unies dont les dispositions changent le moins de caractère quant à présent.

Les tissus d'été, très légers ou de poids moyens pour pardessus, conservent un cachet connu, simple malgré les efforts des fabricants qui voudraient les varier davantage, soit par des croisures plus accentuées ou des dessins plus fleuris, soit en couvrant la surface de fines boucles ou de feutre touffu, frisé. Mais la consommation repousse les premiers comme trop accentués et de mauvais goût, et elle reproche aux autres d'avoir un cachet grossier à l'œil, trop semblable aux tissus pour pardessus d'hiver.

Cet accueil n'est pas encourageant. Cependant, comme la mode n'a point de durée illimitée dans ses goûts, les bons faiseurs cherchent toujours, s'exerçant sur des nouveaux mélanges de matières, sur des applications peu ou point connues d'eux-mêmes, sur des fils retors, des croisures, comptant qu'un jour ou l'autre ils feront accepter quelque chose très en dehors de ce qui plait actuellement.

Tout en faisant une grande place pour les innovations, le fabricant doit préparer des séries d'unis, remarquables de finesse et de fraicheur : tissus, casimirs, satins, nattés, taupelines, épinglés et autres, de dessins peu prononcés, quels que soient d'ailleurs les noms dont on les baptise. Il faudra faire ainsi des articles en peigné rasé aussi bien qu'en cheviotte d'aspect brut; quelques tissus en peigné, l'endroit légèrement voilé de feutre dans l'esprit du brut. Le drapé ne paraît devoir se faire que dans peu de dispositions, cordons fins et diagonales étroites.

Ces diverses étoffes seront en nuances unies et en mélange dans un apprêt comme dans l'autre. Mais celles que l'on fera en retors à plusieurs nuances recevront préférablement l'apprêt rasé.

On variera quelque peu le façonné, tout en restant dans des effets minuscules, petits cordons granités et autres dispositions réduites. On peut définir ainsi, d'une manière générale, la composition de ces tissus, matières fines, filés fins et croisures fines, pour obtenir un grain menu, un toucher délicat.

Comme toujours, les couleurs bien assorties dans les collections jouent un grand rôle pour la vente. Le fabricant doit apporter un soin extrême à leur composition, pour présenter de beaux assortiments dans lesquels les nuances se font valoir réciproquement. Nombreuses, classées avec goût, l'ensemble doit en être assez attrayant pour attirer l'attention, et, avec les qualités du tissu, suppléer au dessin absent.

Les tissus en peigné d'aspect brut légèrement voilés à la surface, dont nous parlions plus haut, sont quelquefois de composition mixte et ne peuvent être traités ni comme les étoffes en peigné pur, ni comme celles en tout cardé.

Fréquemment on agit ainsi : la chaine entièrement au fil peigné est montée sur le métier à tisser, de 25 à 30 centimètres plus large que la laize définitive désirée. La trame est en cardé fin et la croisure la fait passer plus à l'envers qu'à l'endroit du tissu.

On doit insérer au tissage assez de matières pour atteindre, à peu près, le poids cherché au mètre linéaire, car le foulage agit peu sur la longueur et compense seulement le déchet causé dans les manipulations de l'étoffe. L'action du foulage porte seulement sur la laine et suffit pour donner un feutre léger et fin, au toucher doux et soyeux. C'est là le point principal qui s'écarte des données habituelles de la fabrication, ménager le peigné qui se comporte mal au foulage, feutrer le cardé, c'est-à-dire la trame.

Les autres opérations, teinture, pressage, etc., se font comme d'usage.

***

La saison d'hiver n'a pas eu un début assez marqué en ce qui concerne la draperie. La période humide et peu froide qui a précédé les fêtes a causé le désespoir des tailleurs et des grandes maisons de confection. Ils ont fait et vendu très peu de vêtements, et, par suite, les magasins n'ont pas été débarrassés des marchandises lourdes autant qu'on pouvait l'espérer. Le froid rigoureux et trop tardivement venu n'a pas eu l'influence suffisante pour relever le niveau des affaires. C'était à prévoir, ce froid étant trop tardif. Quoi qu'il en soit, le fabricant doit s'occuper activement des nouveautés de printemps et d'été pour l'an prochain. C'est par des articles beaux et attrayants qu'il poura lutter contre les surprises que la température et les événements politiques lui réservent autant que la concurrence.

Les jaquettes, que l'on avait quelque peu négligées vont, paraît-il, retrouver une nouvelle vogue. On va leur ordonner une bonne place en été dans le costume habillé. Bien que l'on fasse ce vêtement en marchandise unie de couleurs claires ou fantaisie, en petits dessins de teintes variées, c'est principalement aux unis de nuances très foncées, dessins façonnés que l'on accordera la préférence.

Quant à présent, on recommande surtout le noir et le bleu foncé. On y ajoute quelquefois du marron très foncé et du marengo, composé, soit de 98 parties de noir et 2 de blanc, soit de 97 contre 3, c'est-à-dire avec très peu de blanc. Les mélangés sont en cheviotte et en cardé plus souvent qu'en peigné. Les autres teintes très foncées, tirant sur l'aubergine et sur le vert, sont jusqu'ici réservées aux pardessus.

Les dessins classiques seront toujours à faire petits et fins dans tous les modèles. Mais le regain de succès du vêtement obligera forcément à revenir sur des dessins plus grands, plus fleuris, pour obtenir de la variété.

On travaillera des damiers, des carreaux, des diagonales irrégulières, des losanges couchés, des cordons inclinés, des granités et divers effets saillants à l'œil, allant d'un demi à 1 centimètre, rarement au-dessus. D'ailleurs, les dessins d'un centimètre d'étendue paraissent considérables, si on les compare à ceux généralement faits depuis longtemps dans cet article, et il sera mieux de les agrandir successivement, plutôt que de passer sans transition à de très grands effets pour lesquels le goût n'est pas réparé.

Les nouveaux dessins pour jaquettes seront cherchés surtout dans les marchandises d'apprêt rasé, en peigné généralement, quelquefois en laine brillante ou mohair, les étoffes qui conserveront l'aspect brut, velu à la surface, surtout moins variées dans les grandes dispositions. Dans tous les cas, il faut accentuer le relief des effets que les filaments plaqués à l'endroit atténuent un peu et les dessins en diagonale sont ceux qui se réussissent le mieux dans ce cas.

Dans les études faites en vue des tissus dont nous parlons, il ne faut pas craindre d'exagérer les dessins pour tâcher de trouver des nouveautés. Si quelquefois on dépasse le but, c'est-à-dire si certaines dispositions paraissent trop fleuries pour la jaquette foncée unie, on aura toujours la ressource de les utiliser en y ajoutant quelques filets en retors soie ou en laine de couleurs fondues et de les présenter pour complet.

**Situation météorologique.** — Roubaix, 20 Mars—Hauteur barométrique : 758 Température :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A 7 | heures du matin | 5 | degrés | au-dessus de zéro. |
| A 1 | — du soir | 10 | — | au-dessus de zéro. |
| A 5 | — — | 10 | — | au-dessus de zéro. |

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

## UN SCANDALE SOCIALISTE

**Arrestation, pour détournements, du citoyen Auguste Detollenaere, secrétaire du Syndicat textile et membre du Comité central du Parti ouvrier de Roubaix.**

Le citoyen Auguste Detollenaere, secrétaire du syndicat textile et membre du Comité Central du Parti Ouvrier de Roubaix, a été arrêté, mardi, à minuit, au local de la coopérative « La Paix », en pleine réunion des comités du Syndicat textile et du Parti Ouvrier.

Au cours de cette réunion, le citoyen Detollenaere avait été accusé d'avoir détourné une somme de 1,600 francs, au préjudice de la caisse du syndicat textile.

Après avoir avoué sa faute, Detollenaere a signé une déclaration par laquelle il reconnait les détournements dont il est accusé.

C'est le citoyen Achille Lepers, adjoint au maire, qui, muni d'un ordre du citoyen Henri Carrette, maire, s'est rendu au poste central, pour y requérir deux agents

**Tramways électriques.** — Tout le monde réclame : on a lu dans notre numéro du 12 courant la lettre d'un groupe de mécontents de la rue de Mouveaux, au Blanc-Seau, adressée à Monsieur le Maire de Tourcoing.

L'étranger qui visite Roubaix reste ahuri à la vue des poteaux disgracieux qui déparent la Grande Rue et certaines de nos rues. Il peut se demander quelle réjouissance publique, que l'on prépare, a fait surgir ces mâts grotesques.

Le Roubaisien attend son car électrique et il sait ce dont s'agit. Il approuve, en principe, ses édiles, qui ont voulu mettre Roubaix à hauteur du progrès.

Cependant, il se demande s'il n'eut pas été possible, d'éviter l'exhibition de ces bois, tant déjà honnis.

La question est complexe.

Le premier essai de traction électrique fut réalisé en 1851 par Thomas Hall à Boston. Il s'inspirait des idées de Jacobi, qui, sur la Néva, avait fait naviguer un bateau mû par l'électricité, dès 1835.

Actuellement, en éliminant la locomotive électrique, qui est un cas particulier, on a trois systèmes pour transmettre la force aux roues d'une voiture automotrice de tramway : par engrenages directs ; par chaine de galle commandant des roues dentées ; par courroies ou câbles en fils d'acier, actionnant des poulies à gorge.

On a également trois moyens pour donner à la voiture l'énergie électrique ; par piles primaires transportées par la voiture (système peu pratique et inappliqué); par accumulateurs; par transport de la force à distance.

Ce dernier mode a été accepté par Roubaix. Pour ce cas, l'énergie peut être transmise par le rail; par un rail central spécial; par conduite souterraine ou aérienne.

Le système par le rail offre certains dangers ; le conducteur souterrain présente des difficultés d'entretien et de déperdition d'électricité par la terre.

Le transport aérien de l'énergie électrique donne grande facilité d'entretien, mais sans éviter de grandes pertes provenant de la résistance du conducteur, laquelle, augmentant suivant la distance, impose une limite de parcours. La plus longue ligne en ce genre est celle de Port-Rush, en Irlande (9,600 mètres).

Sans rechercher les motifs qui ont fait préférer, chez nous, la transmission aérienne, on ne saurait nier que le système par accumulateurs parait le plus séduisant : La voiture automotrice est indépendante et n'exige point de tranformation de matériel. On trouve que l'entretien des accumulateurs est onéreux, qu'ils présentent un poids mort considérable.

Cependant en Amérique, il y a peu de temps, on est arrivé à établir des accumulateurs de volume réduit, de grande capacité et donnant d'excellents résultats.

Sans aller si loin, les essais faits à Paris sur la ligne de l'Arc-de-Triomphe à la Villette ont donné, les résultats comparatifs suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Traction par chevaux, coût par kilomètre | | 0 fr. 64 |
| » » | électricité et accumulateurs | 0 fr. 40 |

Plus récemment, la ligne de la Madeleine à St-Denis a donné :

| | | |
|---|---|---|
| Traction par chevaux, | le kilomètre | 0 fr. 65 |
| » » | électricité » | 0 fr. 52 |

On comprend donc mal le choix fait à Roubaix du conducteur aérien.

Notre ville, certainement, devait se mettre à niveau avec Bruxelles sa voisine, sans compter Paris, Lyon, Marseille, etc.

La France s'est laissée distancer dans cette voie par l'Allemagne, l'Amérique, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande.

Le premier essai de tramway électrique en France, fut la petite ligne du Palais de l'Industrie à la place de la Concorde en 1881. L'énumération et l'histoire des lignes existantes serait ici trop longue et n'offrirait qu'un intérêt comparatif. Disons seulement qu'il n'y a pas de différence sensible entre les différents modes de transmission de l'énergie électrique par rail, par conducteur aérien ou souterrain.

La transformation du travail mécanique en énergie électrique produit une perte de 30 0[0. Le transport de la force à distance prend 40 0[0. On peut chiffrer que le système par accumulateurs présente sur le transport à distance une économie de 5 0[0.

Sans induire de ces faits que notre municipalité n'était point suffisamment éclairée dans la question, nous continuons, avec les mécontents, à déplorer l'établissement des malencontreux poteaux dont nous sommes gratifiés.

**M. Victor Despatures, nommé chef de bataillon.** — Nous avons fait connaître, hier matin, aux «nouvelles militaires», la promotion de notre distingué concitoyen, le capitaine Despatures, au grade de chef de bataillon du 5e régiment de l'armée territoriale.

M. Despatures sera l'un des plus jeunes commandants de l'armée territoriale. C'est un officier de grand mérite.

On sait avec quel dévouement il remplit les fonctions de président du Cercle militaire.

Nous nous joignons à ses camarades et à ses nombreux amis pour le féliciter de cet avancement si justifié.

**Réunion de la Chambre de commerce de Roubaix.** — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi, 22 mars, à 4 heures du soir; voici l'ordre du jour :

1° Proposition pour la nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix; 2° Avis à donner sur le répertoire des douanes italien; 3° Attaque des canalisations d'eau et de gaz dans les lignes de tramways électriques à retour par les rails; 4° Projet de loi sur le monopole des assurances par l'Etat; 5° Communications diverses.

**L'anniversaire de la Commune.** — A l'occasion de l'anniversaire de la Commune, un banquet d'environ 60 couverts a eu lieu, lundi soir, chez le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix. Les chants révolutionnaires ont retenti pendant toute la nuit.

**L'incident de la filature de la rue Saint-Antoine.** — Nous avons dit qu'un incident était survenu, lundi, à propos d'une question de salaire, dans la filature de MM. Vanlaethem et fils, rue Saint-Antoine. L'entente ayant pu avoir lieu, tout fait présumer que le travail sera repris aujourd'hui mercredi.

Un ouvrier de cet établissement, Guillaume Dupriez, rattacheur, a été arrêté, mardi matin, pour avoir, en voulant se venger, brisé, dimanche soir, deux carreaux de vitre, chez ses patrons.

**Découverte d'un cadavre de noyé, quai de Calais.** — Des mariniers en station quai de Calais, ont retiré du canal, mardi, à 6 heures du soir, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une trentaine d'années. A peine le corps était-il déposé sur la berge, qu'il a été reconnu pour être celui d'Ernest Banneel, âgé de 27 ans, charbonnier, père de deux enfants, et qui a disparu de son domicile depuis dimanche dernier. Il a été vu, pour la dernière fois, ce jour-là, à neuf heures et demie du soir, dans un estaminet, près de l'usine à gaz de Tourcoing, où il était occupé.

On croit à un accident.

M. Villon, commissaire de police, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

La femme Banneel, qui habite 107, rue des Anges, a été prévenue de la découverte du corps de son mari.

**L'œuvre de la Bouchée de pain.** — Dons reçus: Un ouvrier reconnaissant, 35 centimes. — Un anonyme, 10 kilos de haricots. — Anonyme, 3 francs. — Un heureux gagnant d'un bon de 20 francs des « Caves Populaires », 2 francs. — Dans le tronc de la Bouchée de pain, 21 fr. 80. — Un groupe d'habitués de chez Paul Régnier, 4 francs.

**Les funérailles de M. Victor Guilbert.** — Hier après-midi, une foule nombreuse d'amis conduisait à sa dernière demeure le corps de M. Victor Guilbert, chef d'équipe à la fonderie Martin frères, président de la société de secours mutuels des ouvriers mouleurs, ex-président de la Chambre syndicale des mouleurs, vice-président de l'Union financière et membre des Anciens combattants de 1870-71.

Les cordons du poêle étaient tenus par deux combattants et par deux membres de la société de secours mutuels des mouleurs.

On remarquait, entre autres couronnes : celles de la Chambre syndicale, de la Solidarité, de l'Union financière.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église St-Joseph. Au cimetière, M. Charles Camus, au nom des mouleurs, a prononcé le discours suivant :

FEUILLETON DU 21 MARS 1895. — N° 125

# La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

CINQUIÈME PARTIE

## LE COMMISSIONNAIRE

VII

### Le commissaire de police

Le commissionnaire instruisit alors la marquise de ce qui s'était passé la veille, au parquet d'abord et ensuite à Nogent-sur-Marne.

Il achevait son récit lorsque Jean annonça le commissaire de police qui fut aussitôt introduit. Ce commissaire était le même que celui qui, la veille, avait assisté aux fouilles dans la Marne et constaté l'identité du cadavre, après les déclarations faites par la veuve Darasse.

Ayant salué la marquise, il dit au commissionnaire, en s'asseyant sur le siège qu'on lui indiquait :

— M. le substitut, qui a reçu, hier, votre déclaration, touchant l'assassinat de Pierre Darasse, vous a écrit, ce matin, à votre domicile, rue de Charonne, pour vous inviter à passer à son cabinet, aujourd'hui, entre trois et quatre heures.

— Il est probable, répondit le père Anselme, que je n'irai pas rue de Charonne avant l'heure que vous m'indiquez; mais je suis prévenu, entre trois et quatre heures, je me présenterai au parquet.

— Le médecin, qui a visité le cadavre à la Morgue, a reconnu qu'il avait reçu un coup de poignard et constaté qu'il portait au cou des marques de strangulation ; il ne peut donc exister aucun doute : Pierre Darasse est mort assassiné. Toutefois, avant de faire arrêter celui que vous accusez de ce meurtre, la justice veut être sérieusement armée, et vous aurez à fournir à M. le substitut les preuves sur lesquelles se base votre dénonciation.

— Soit, monsieur le commissaire. ce soir, je dirai tout à M. le substitut. Et, au récit que je lui ferai, viendra s'ajouter la déclaration de madame la marquise de Saulieu. Ce que vous allez entendre, monsieur le commissaire, est la suite et le complément des graves révélations que je ferai à la justice.

— Monsieur, dit la marquise, s'adressant au magistrat, M. Anselme est venu me prévenir de votre visite ; je sais ce qui vous amène, ce que vous avez le droit d'exiger de moi, et, sans que vous ayez besoin de m'interroger, je vais vous apprendre quelle trame abominable a été ourdie contre moi, la marquise de Saulieu, dans le but de s'emparer de ma fortune.

Et la marquise raconta avec quelle infernale habileté on avait su exploiter ses sentiments maternels, et par suite de quelles manœuvres criminelles, croyant avoir retrouvé sa petite-fille, elle avait amené chez elle une fausse Laurence de Mérulle.

Elle ajouta en terminant :

— Cette odieuse comédie était si habilement jouée et mon aveuglement était tel que, dans un mois, l'auteur du complot, ce baron de Verboise, serait devenu l'époux de celle que je croyais ma petite-fille. Ah ! je me sens frissonner dans tout mon être en songeant aux conséquences qui pouvaient, qui devaient fatalement résulter d'un pareil mariage.

Le commissaire avait écouté très attentivement, avec la gravité d'un juge, et sans se permettre aucune interruption. Seuls, les mouvements de sa physionomie avaient révélé sa surprise, son indignation, ses impressions diverses.

— Chaque jour, dit-il, je me trouve en présence de malfaiteurs endurcis de toutes les catégories, et cependant une aussi grande scélératesse me confond. Cet homme, qu'il soit le baron de Verboise, ou comme le prétend la veuve Darasse, un Italien du nom de Paolo, cet homme est un des plus grands misérables qui aient jamais existé.

Sur sa demande, la marquise remit au commissaire le portefeuille en maroquin noir.

— Cet objet, dit le père Anselme, vient fortement à l'appui de la déclaration de madame Darasse ; il a évidemment était volé à madame la vicomtesse de Mérulle, et le voleur ne peut être que l'Italien Paolo lui-même.

— Si cet Italien a pris le nom et le titre du baron de Verboise, la justice ne tardera pas à le savoir. La famille de Verboise, très ancienne, est originaire du département des Ardennes, et nous avons déjà découvert qu'en 1870, un baron de Verboise, âgé de dix-neuf ans, s'était engagé volontaire dans un régiment de l'armée. Ce jeune homme, d'après le livre d'incorporation, consulté au ministère de la guerre, est né dans un village de l'arrondissement de Mézières appelé Minville. Aujourd'hui même, un agent de la sûreté va partir pour Minville. Le jeune baron de Verboise était à l'armée du maréchal Bazaine de triste mémoire, et fut emmené en captivité après la capitulation de Metz. Il y a donc à rechercher s'il ne serait pas décédé en Allemagne, ce qui aurait alors permis à l'Italien Paolo de se substituer à lui.

— Monsieur le commissaire, dit le père Anselme, ne craignez-vous pas que le faux baron de Verboise, instruit de ce qui se passe, ne trouve le moyen d'échapper à la justice?

— L'enquête dont il est l'objet a commencé secrètement et se poursuit de même ; il est donc impossible qu'il ait connaissance de quelque chose. A propos du crime de Nogent et du cadavre de la victime retrouvé, aucune communication n'a été faite aux reporters des journaux. Jusqu'à nouvel ordre, nous voulons le secret absolu.

Du reste, avant midi, j'aurai fait parvenir mon rapport au parquet ; il suffit et au delà pour motiver l'arrestation du baron ; dans tous les cas, je suis certain que, tout de suite après que vous aurez été entendu, M. le procureur de la République signera le mandat d'amener. Ce soir, le misérable sera entre les mains de la justice.

— Maintenant, madame la marquise, il est nécessaire que j'entende la complice du baron de Verboise. Cette demoiselle est-elle encore ici ?

— Oui, monsieur. Quand M. Anselme m'eut fait connaître l'odieuse machination à laquelle je ne pouvais d'abord pas croire, je fus sur le point, dans mon indignation, ma colère, de chasser la malheureuse comme une misérable ; mais M. Anselme me retint en me faisant observer qu'elle retournerait chez les époux Drivot et que le baron serait inévitablement averti de l'avortement de son complot, ce qu'il fallait à tout prix éviter. Alors je crus pouvoir, sans être répréhensible, garder cette demoiselle prisonnière pendant un certain temps.

— C'était une excellente mesure de précaution que j'approuve, madame la marquise. Veuillez, je vous prie, faire venir cette demoiselle.

Madame de Saulieu sonna. Le vieux domestique se montra.

— Jean, lui dit la marquise, priez Dorothée d'amener ici notre prisonnière.

Quelques minutes après, la fausse Laurence fut introduite dans le salon.

Elle pleurait, était très pâle et tremblait de tous ses membres.

— Mademoiselle, lui dit la marquise, en l'invitant à s'asseoir d'un signe de la main, monsieur est un commissaire de police et il désire vous interroger.

La malheureuse laissa échapper un gémissement et s'affaissa dans le fauteuil dont elle s'était approchée.

— Mademoiselle, dit le commissaire de police, j'ai quelques questions à vous adresser ; si vous voulez acquérir des droits à l'indulgence de ceux qui auront à vous juger, je ne saurais trop vous engager à me répondre en disant toute la vérité.

Comment vous appelez-vous ?

— Céline Baratot, monsieur.

— Quel est votre âge?

— Vingt-trois ans.

— Où êtes-vous née ?

— A Paris, sur le troisième arrondissement.

— Vous êtes orpheline ?

— Oui, monsieur.

Quand ma mère est morte, mon père vivait encore, continua Céline, mais je le voyais très rarement; cependant, il s'occupait de moi, il veillait à ce que rien ne me manquât, et quand il mourut, dix-huit mois environ après ma mère, j'héritai de lui d'une rente sur l'Etat de huit cents francs.

C'est alors que madame Drivot, dont ma mère était la cousine germaine, me proposa de venir demeurer avec elle et son mari,

— « Nous n'avons pas d'enfant, me dit-elle, vous serez notre fille. »

J'acceptai, et depuis je suis toujours restée chez eux.

— Comment avez-vous été mise en relations avec le baron de Verboise ?

— C'est un monsieur, qui connaît depuis longtemps M. Drivot, qui nous a d'abord parlé du baron et l'a ensuite amené chez nous.

— Comment appelez-vous ce monsieur ?

— Grüder.

— Je m'en doutais, dit le commissaire, regardant la marquise.

Celle-ci hocha la tête et dit :

— J'ai cru à tout ce qu'est venu me dire ici cet homme, cet Allemand, qui se donne le titre de comte ; ah ! pauvre crédule, comme je me suis laissée facilement tromper !

— Comme vous le disiez tout à l'heure, madame la marquise, on a su exploiter habilement vos sentiments maternels.

Donc, Céline Baratot, reprit le magistrat, le nommé Grüder vous a présenté son ami, le baron de Verboise. Celui-ci a fait connaître à Drivot, à sa femme et à vous son plan, qui consistait à vous faire passer pour la petite-fille de madame la marquise de Saulieu, à vous épouser ensuite, et cela afin de vous rendre héritière d'une immense fortune au profit des complices de la machination. Ah ! le plan était bien conçu.

Drivot et sa femme demeurent-ils depuis longtemps rue de Laval ?

— Depuis seulement quinze jours, monsieur.

— Ah !

— Nous demeurions avant rue Lacépède ; mais le baron de Verboise nous a fait déménager du jour au lendemain et nous nous sommes installés rue de Laval, dans un appartement beaucoup plus grand et plus joli, que le baron venait de louer pour nous.

— Je comprends la précaution ; il fallait éviter les commérages, les commentaires, se mettre à l'abri de certaines indiscrétions. Vous connaissez ce portefeuille ?

— Oui, monsieur.

— Comment a-t-il été mis en possession de madame Drivot ?

— Il lui a été remis par le baron de Verboise.

— Et, naturellement, il lui a longuement expliqué ce qu'elle aurait à dire à madame la marquise de Saulieu lorsqu'elle se présenterait.

— Oui, monsieur.

— A vous aussi il a appris le rôle important que vous alliez avoir à jouer vis-à-vis de madame de Saulieu.

— Oui, monsieur, répondit la jeune fille d'une voix à peine distincte.

— Et, sans protester, sans scrupule, sans répugnance, sans qu'il se fît aucune révolte en vous, dans votre conscience de jeune fille, vous avez accepté de jouer un rôle infâme et criminel ?

Elle courba la tête et se remit à pleurer.

— D'abord, balbutia-t-elle, je ne voulais pas.

— C'était un bon mouvement; vous obéissiez à des sentiments honnêtes ; pourquoi n'avez-vous pas persisté dans votre refus ?

— Je ne sais pas, monsieur ; j'étais étourdie et comme grisée ; on me faisait mille promesses dont j'étais éblouie... Oh ! je sentais bien que c'était mal, mais je ne croyais pas que ce fût aussi grave. On me disait que madame la marquise avait un grand chagrin, qu'il fallait la consoler, qu'elle serait heureuse de m'avoir auprès d'elle. Alors, j'ai consenti.

La malheureuse éclata en sanglots déchirants et tomba à genoux devant la marquise.

— Je suis coupable, oh ! oui, bien coupable, dit-elle, mais je regrette de vous avoir trompée, je me repens... Je vous demande grâce, madame la marquise, pardonnez-moi !

— Oui, malheureuse enfant, répondit la marquise avec cette ineffable bonté qu'elle avait toujours, je vous pardonne au nom de ma petite-fille, la véritable Laurence de Mérulle, je vous pardonne et je le dis devant M. le commissaire de police, la marquise de Saulieu fera tout ce qui dépendra d'elle pour appeler sur vous l'indulgence de la justice.

(*A suivre.*) EMILE RICHEBOURG.